

FranceAgriMer
COMMISSARIAT NATIONAL
DES PRODUITS DE LA PÊCHE ET DE LA MER

INSTITUT NATIONAL
DE LA VITICULTURE ET DE
LA QUALITÉ

Vitiplantation - Demande d'autorisation de plantation

Accueil jean-luc CASTANIER

Mes informations de correspondance
Mon suivi à la date du 25/08/2019

Vous ne disposez pas en portefeuille de droits à convertir

ETAPE 1 Arrachages
En portefeuille: 0,1226 ha
A utiliser: 0,0000 ha

ETAPE 2 Autorisations
En portefeuille: 0,0152 ha
A utiliser: 0,0000 ha

Mes demandes d'autorisation de plantation en cours

Campagne	N° CVI	Type de demande	Appellation demandée	N° autorisation	Etat
2017/2018	300902180	Replant.	Gard	0,6416	Décliné

10 Lignes / page 1 - 1 sur 1 résultats

Mentions légales CGB - CSU - FAQ - Contacts

ETAPE 1

Attention ! Dans cet onglet figurent les surfaces à transformer en autorisation de replantation avant la fin de la campagne, soit **avant le 31/07**. Si les surfaces arrachées ne sont pas transformées avant cette date, les autorisations sont définitivement perdues.

ETAPE 2

Une fois transformées, vous disposez de **3 ans de date à date** pour utiliser vos autorisations.

Exemple de calendrier

Date arrachage (campagne)*	ETAPE 1 Date transformation	ETAPE 2 Date ultime utilisation	Durée totale
15/11/2018 (18/19)	25/05/2020 (avant le 31/07/2021)	25/05/2023	4 ans et 6 mois
16/01/2018 (19/20)	15/06/2018 (avant le 31/07/2020)	15/06/2021	3 ans et 5 mois
08/10/2017 (19/20)	29/07/2020 (avant le 31/07/2020)	29/07/2023	5 ans et 9 mois

*Attention ! C'est la date d'arrachage qui détermine la campagne sur laquelle la transformation doit avoir lieu